

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° II-2943

présenté par

M. Tellier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Mickaël Bouloux et  
Mme Dalloz

-----

### ARTICLE 35

#### ÉTAT B

##### **Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	10 000 000	10 000 000
Vie étudiante	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0	0
Recherche spatiale	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0
Recherche dual (civile et militaire)	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000	
<b>SOLDE</b>	0	0	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aujourd’hui, de nombreux malades atteints par la maladie de Lyme sont en errance thérapeutique et la prise en charge et le traitement de cette maladie divisent la communauté scientifique. Cette division contribue à alimenter le trouble chez les patients et nombre de praticiens, ce qui suffit à justifier le besoin d’apporter des crédits conséquents à la recherche sur cette maladie, d’autant que le nombre de cas recensés est en constante hausse (67 000 cas en 2018 contre 45 000 en 2017).

Les financements dédiés à la maladie de Lyme sont globalement insuffisants et répartis sur un grand nombre de projets disparates.

Tous les acteurs partagent ce diagnostic et incitent à une hausse des financements dédiés. Il y a donc urgence à doter l’INSERM des moyens nécessaires pour mener à bien des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le cadre du plan « Maladie de Lyme ».

L’objet de cet amendement est de donner les moyens nécessaires à la recherche pour pouvoir apporter des réponses aux patients et aux associations qui les représentent. Il est ainsi proposé de flétrir 10 millions d’euros de crédits supplémentaires vers l’action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » afin d’abonder la subvention pour charges de service public (SCSP) de l’INSERM ; réduisant, pour compenser, de 10 millions d’euros les crédits de l’action 17 « Recherche » au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».